



«La vraie utopie, c'est de vouloir conserver ce système»

Interview avec André Kuhn

INTERVIEW • Professeur de criminologie et de droit pénal à l'Université de Neuchâtel, André Kuhn s'intéresse particulièrement aux questions pénologiques que le système doit se poser. Pour L'auditoire, il démystifie l'univers de la prison et fait le portrait de quelques-unes de ses alternatives juridiques qui, un jour, la rendront peut-être meilleure.

La prison, une institution peu remise en cause, est souvent perçue comme un système de marbre qu'on ne peut pas changer. D'où vient ce sentiment d'indispensabilité et d'immuabilité?

D'une grave erreur (rires). Ce qu'il faut savoir, c'est qu'avant le XVI^e siècle, il n'existait pas de prison, ou en tout cas pas sous la forme d'une sanction. Si enfermement il y avait, c'était à titre préventif, c'est-à-dire dans l'attente de l'exécution de la peine. Ce n'est qu'au XVI^e siècle et en raison des abus du catholicisme, de l'Inquisition, et aussi de la fin de la féodalité qui ne laissait aux anciens serfs pas d'autre choix que de voler pour survivre, que l'emprisonnement acquiert le statut de peine. Avant cela, la privation de liberté n'était donc pas une sanction en soi. C'est en fait l'Eglise qui a créé dans nos cultures occidentales l'enfermement au titre de peine. Rappelons que toute l'idée de la punition est très judéo-chrétienne: «Tout acte mauvais doit être sanctionné.»

«Ce n'est qu'au XVIII^e siècle que l'on va distinguer crime et péché»

Pour ces mêmes raisons, on ne faisait d'ailleurs pas de différence entre le crime et le péché, ils étaient équivalents. Ce n'est qu'au XVIII^e siècle, avec des gens comme Beccaria et Montesquieu, que l'on va les distinguer. Au XIX^e siècle,

l'histoire se poursuit aux Etats-Unis, qui entre-temps sont devenus le centre du monde et qui vont mettre en place des modèles carcéraux dont l'Europe va s'inspirer. Cela donne le modèle actuel avec un système progressif d'exécution des peines, un enfermement strict au début et une liberté totale en fin de peine. Et donc pour répondre finalement à votre question: l'idée d'indispensabilité et d'immuabilité est assez récente. C'est quelque chose de socialement et d'historiquement construit. En ce sens, ce sentiment d'indispensabilité n'est qu'illusoire. On pourrait même dire qu'il l'est d'autant plus qu'il relève d'un paradoxe absolument magistral: on veut resocialiser les gens par la prison, en d'autres termes on veut leur apprendre à vivre en liberté en les privant de liberté. C'est comme vouloir apprendre à lire à quelqu'un en le privant de livres, c'est un peu embêtant.

A l'opposé, une minorité pense que la prison est devenue obsolète. Qu'est-ce qui motive cette idée?

Si on résume, en criminologie, il existe pléthore de recherches sur la prison et ses effets avec deux grandes familles de résultats: la première démontre que la prison est catastrophique, qu'elle est l'école du crime, et la seconde affirme qu'elle fonctionne, que l'on peut resocialiser les gens grâce à l'enfermement. Là, on est évidemment dans une contradiction absolue, une chose et son contraire sont démontrés. En essayant de comprendre d'où provenait cette

contradiction, les chercheurs se sont rendu compte que les études «prison = école du crime» ont été menées dans des prisons de type «dépotoir», où tous les criminels sont regroupés un peu par défaut, sans vraiment de réflexion sur leur cas précis. Dans ces cas-là, on s'aperçoit qu'ils en ressortent un peu plus mauvais que lorsqu'ils y sont entrés. Inversement, les résultats plus positifs du rôle resocialisant de l'incarcération ont été obtenus dans des prisons très spécifiques à la situation des détenus; il y apparaît qu'un suivi et une prise en charge personnalisés peuvent aider une personne à changer. A ce moment-là, cela signifie que la prison ressemble davantage à une sorte d'hôpital. Au Canada par exemple, il existe une prison pour les délinquants sexuels dont le taux de récidive est très proche de 0. La preuve que rien n'est forcément «incurable»; on peut tout à fait soigner la délinquance. Le bémol, c'est que les

coûts générés par un tel système de suivi individualisé vont être énormes. Ce qui nous mène à la situation d'aujourd'hui: on a un système qui veut resocialiser les gens, qui dit avoir l'ambition de les «guérir», mais en même temps on n'investit pas les moyens qu'il faudrait pour que cela puisse véritablement fonctionner. Il est vrai que ceux-là sont déjà conséquents: une nuit en prison en Suisse coûte CHF 350.- en moyenne. Sachant qu'on dénombre plus de 7'000 détenus à travers le pays, chaque matin l'Etat a donc déboursé 2



millions. Il est évident que les coûts de prisons «spécifiques» seraient encore plus élevés, sûrement aux alentours de CHF 1'500.- par nuit. La question que l'on doit donc se poser est: soit on abandonne la prison telle qu'elle est aujourd'hui parce que l'on s'aperçoit que son but revendiqué – soigner les gens du crime – ne fonctionne pas. Soit on veut continuer à l'utiliser mais, à ce moment-là, on admet que notre système est défaillant. En gros, on est en train de comprendre que le système ne fonctionne pas, mais on n'est pas prêt à payer pour qu'il fonctionne. Il faudra quand même bien qu'on finisse par prendre une décision. Soit on continue avec cette prison inutile et on économise, soit on fait vraiment du bon travail, en étant prêt à sortir le porte-monnaie.

En Suisse actuellement, quel est l'état de nos prisons? Peut-on parler de satisfaction du système? Et où se situe-t-on par rapport à l'étranger?

Malheureusement, on peut être satisfait d'un système qui ne fonctionne pas. Les politiciens nous le montrent tous les jours. Actuellement, nous avons 7'000 détenus pour 7'500 places de prison, ce qui met déjà à mal l'idée faussement répandue que nous sommes dans une situation de surpopulation carcérale. En fait, on devrait plutôt parler de surpeuplement sectoriel. En Suisse romande par exemple, on met davantage de gens en prison et pour plus longtemps qu'en Suisse alémanique. Le véritable problème se trouve donc dans la gestion mal proportionnée du parc pénitentiaire au niveau national. Ce déséquilibre est dû au fait que l'administration fonctionne encore surtout de manière cantonale, ce qui rend les décisions centralisées difficiles. On pourrait aussi parler du niveau du taux d'incarcération en Suisse, qui est quant à lui plutôt positif: avec moins de 80 détenus pour 100'000 habitants, nous nous situons en dessous de la moyenne européenne. Sous cet angle de la démographie pénitentiaire, nous ne sommes pas dans un pays catastrophique.

Comment s'explique la surreprésentation – souvent instrumentalisée – des étrangers dans la criminalité?

Grosso modo, la population suisse compte 25% d'étrangers, ils passent à 50% dans la population criminelle et 70% dans la population incarcérée. Cela s'explique principalement par le fait que la migration est une histoire de jeunes hommes. Ceux-ci étant les personnes les plus enclines à commettre des infractions de manière générale, ce n'est qu'un respect de la logique. Le phénomène est global: même dans les pays d'où nous pensons que vient ce problème, la même chose se passe chez eux: une surreprésentation de leurs étrangers à eux dans leurs prisons, tout simplement parce qu'eux aussi ont des migrants. Même chose avec les Suisses émigrés: étant des étrangers à l'étranger, ils sont également surreprésentés dans le milieu carcéral de leur pays d'émigration. Donc, si on compare toujours en mettant en opposition des groupes de jeunes hommes issus de la migration avec une population suisse vieillissante composée à la fois de personnes âgées, de jeunes, de femmes et d'hommes, on compare ce qui n'est pas comparable. Si on le faisait, on se retrouverait avec les mêmes taux de criminalité. C'est l'effet qui mène de 25% d'étrangers à 50% de criminels étrangers, cela n'explique pas le 70% en prison. C'est le deuxième effet qui est plus embêtant, parce que cela pourrait laisser penser que les étrangers commettent des crimes plus graves, mais, à nouveau, cette supposition est erronée: c'est tout simplement que certaines personnes se retrouvent derrière les barreaux parce qu'elles ne possèdent pas le passeport rouge à croix blanche. Si elles l'avaient eu, elles auraient écopé d'une autre peine. Par exemple, une personne sans domicile suisse ne peut pas être condamnée à une sanction d'arrêt domiciliaire ou de travaux d'intérêt général, les non-Suisses ne bénéficient pas de cette «protection». Il y a des peines qui s'appliquent davantage à

une population d'autochtones qu'à une population étrangère. C'est de la discrimination du système pénal envers les étrangers. Ces délits que les Suisses ne peuvent pas commettre biaisent fortement les statistiques.

Même s'il s'agit surtout d'un phénomène américain, la privatisation des prisons se retrouve également en Europe. Quel est l'impact?

Cela a un impact catastrophique. Si j'achète une prison, en fait j'investis. J'attends alors un retour sur investissement et je ferai tout pour l'obtenir. Comme j'emprisonne contre rémunération et que l'Etat va me payer une somme d'argent pour chaque prisonnier «locataire», très logiquement, une prison rentable est pour moi une prison remplie. En d'autres termes, ils ont tout avantage à ne rien faire contre la criminalité et le risque de récidive: plus ce dernier est élevé et plus il ramènera de l'argent de «loyer». Et généralement, en plus d'être propriétaires, ces grands groupes ont un fort pouvoir décisionnel: ils ont des places ou des amis au Parlement. Ils vont ainsi pouvoir créer de la criminalité, créer de la carceralisation. Un vol sans violence, on peut tout aussi bien décider que cela mérite la prison comme on peut décider que cela n'y mène pas. Alors évidemment, les intérêts privés vont pousser à opter pour cette première proposition.

«Une prison rentable est une prison remplie»

Il existe un effet pervers monstrueux qui est celui de créer de la criminalité supplémentaire et surtout de ne pas mener de réelles luttes contre la récidive, puisque celle-ci est un gagne-pain. Là où l'on devrait avoir un système carcéral dissuasif et resocialisant, en le privatisant, on va pousser à ce qu'il devienne un moteur d'augmentation de la criminalité au nom du retour sur investissement.



Prison Break, Orange is the New Black... Comment expliquez-vous que la prison soit culturellement un thème qui fascine autant?

C'est parce que les gens ne savent pas vraiment ce que c'est; le monde des criminels, ce sont les autres, ce n'est pas moi. C'est un peu un univers parallèle. J'ai l'impression que c'est plus une sorte de curiosité malsaine que l'on essaie de combler par du cinéma. On se persuade que cela se passe exactement comme on le voit dans les films, alors toutes les prisons sont différentes, pas un traitement ne se ressemble. Rien qu'en Suisse, pas une seule prison n'est identique dans sa structure et sa manière de fonctionner à une autre. Le monde carcéral est pluriel. Même pour un prisonnier, on pourrait dire qu'il connaît son monde carcéral, pas le monde carcéral. Et si cet univers fascine, c'est sûrement parce qu'il est inconnu de l'extérieur. On a peut-être cette envie, cette curiosité de rentrer dans ce qu'on ne connaît pas. On pourrait aussi dire qu'en consacrant vous-mêmes un dossier à la prison, et ce même si évidemment vous le traitez avec une volonté de déconstruire les idées reçues, vous contribuez à cet engouement pour le thème.

Quelles sont les alternatives juridiques à la situation actuelle?

Souvent – et ce qui est incroyable – on entend dire que les propositions alternatives sont «utopiques», sous-entendu que ceux qui pensent que les choses peuvent se faire différemment sont des rêveurs déconnectés des réalités. C'est complètement insensé; ceux qui vivent réellement dans l'utopie, ce sont justement ceux qui veulent conserver ce système. En effet, nous vivons aujourd'hui dans une utopie absolue de la baisse de la criminalité par l'intermédiaire de la punition. Cette utopie, nous savons qu'elle ne fonctionne pas, puisqu'il y a toujours de la récidive et de la criminalité. Le but du système pénal est d'éradiquer le crime; il n'y parvient pas. Et pourtant, on continue à l'utiliser. Pour revenir à

vos questions, les alternatives au sujet actuel passeraient par une autre forme de justice que l'on appelle la justice restaurative, au détriment de notre justice actuelle que l'on peut qualifier de rétributive. Cette dernière est à l'image de Dame Justice, les yeux bandés, le glaive dans une main, la balance dans l'autre. Cette justice «du glaive» part de l'idée que nous avons des intérêts individuels qui, à un moment donné, se rapprochent trop les uns des autres. Le travail de cette

justice est donc de venir s'interposer pour trancher avec le glaive afin d'équilibrer la balance. *A contrario*, la justice restaurative part de l'idée qu'il n'y a pas d'intérêts individuels qui s'opposent, mais plutôt un «tissu social», qui se déchire lorsqu'une infraction est commise. On ne va pas venir avec le glaive pour achever la rupture du tissu social, mais avec du fil et une aiguille pour essayer de la recoudre. Cette justice réparatrice essaie de comprendre à la fois la victime et l'auteur, contrairement à la justice rétributive qui est toujours tournée contre l'auteur et ne fait rien pour la victime.

Notre société n'est-elle pas prête à ça?

Dans notre société, nous avons l'impression que les gens forts sont ceux qui réagissent: «Je me suis fait attaquer, je contre-attaque par la vengeance.». La «justice du fort» est donc d'aller au tribunal et de faire condamner celui qui nous a agressés. Le repentir, le pardon – pardonnez-moi pour les connotations religieuses – sont des «histoires de faibles». Alors que le fait de pardonner, de regretter, il faut être très fort pour y arriver. La force réside dans la capacité de prendre nous-mêmes nos responsa-

bilité. Dans cette justice-là, les gens forts arrivent par ce biais-là à résoudre le problème. Les gens sont encouragés à faire eux-mêmes le pas de la justice, c'est-à-dire à trouver un consensus entre eux, plutôt que de se faire imposer la justice par quelqu'un d'autre. Quand on a besoin de la justice rétributive, on est un *loser* puisqu'on n'a pas réussi à s'arranger tout seul. Il faut encourager cela culturellement, mais cela ne se fera pas en une génération. Il existe aussi des gens que ce changement de paradigme n'arrangerait pas – les procureurs et les avocats par exemple – car ils vivent de la justice rétributive et participent à reléguer l'idée de justice réparatrice au titre «d'utopie», encore une fois. Pourtant, on peut prendre l'exemple de la police qui, lors d'un accident automobile, invite souvent les gens à régler l'accident à l'amiable (dans toutes les boîtes à gants se trouve un formulaire *ad hoc*), et là les assurances paient sans que la justice ne soit intervenue. Cela va plus vite, cela évite les déplacements. Il faudrait créer plus de ce genre d'outils. Rappelons que cela existe de manière plus répandue dans d'autres sociétés occidentales, comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande. C'est donc parfaitement faisable.

En tant que professeur de pénologie, vous êtes souvent confronté à diverses théories «vulgaires» que vous savez fausses. Y en a-t-il une parmi elles qui vous agace particulièrement?

Une chose m'exaspère toujours, et ce surtout en Suisse: le fameux discours du «ouais mais bon, aujourd'hui les prisons c'est des palaces». A chaque fois, je réponds à ces gens en les invitant à tenter l'expérience: enfermez-vous vous-mêmes dans votre propre salle de bain – donc celle que vous aimez, que vous avez vous-même nettoyé. Vous y mettez votre lit, votre télévision, vous n'avez pas le droit au téléphone portable ni à votre ordinateur et vous y restez 23h sur 24h pendant une semaine. Faites cette expérience et vous com-

prenez que le quotidien d'un prisonnier ne peut en aucun cas être qualifié de confortable. Même dans le «luxe», l'enfermement reste de l'enfermement, on est toujours privé de la liberté. •

Propos recueillis par
Thibault Nieuwe Weme
et Irène Dutoit



André Kuhn: «Nous vivons aujourd'hui dans une utopie absolue de la baisse de la criminalité par l'intermédiaire de la punition»